



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED IG.11/4  
17 octobre 1997

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la mer  
Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles

Tunis, 18-21 novembre 1997

**RECOMMANDATIONS ET BUDGET-PROGRAMME  
POUR 1998-1999**

**SOU MIS POUR ADOPTION**

Athènes, 1997

## INTRODUCTION

Pour le Plan d'action pour la Méditerranée, l'exercice biennal 1998-1999 va marquer une période très importante et assez cruciale au cours de laquelle il conviendra de poursuivre avec vigueur les nouveaux objectifs du programme, à savoir:

- l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions juridiques et de MED POL - Phase III;
- l'essor des activités de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD);
- la coopération internationale en Méditerranée, notamment dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen;
- la mise en oeuvre, au plan national et local, de politiques de protection de l'environnement et de développement durable définies à l'échelle régionale; et
- l'information sur l'état de l'environnement dans la région méditerranéenne et sur les politiques poursuivies en vue de l'améliorer.

Le cycle de révision des instruments juridiques ouvert en 1993 a été bouclé, et le moment est venu pour les Parties contractantes de ratifier ces textes en sorte que le Plan d'action pour la Méditerranée ne demeure pas, d'un point de vue juridique, dans une phase de transition trop longue.

La question de la responsabilité et de la réparation des dommages a été examinée lors d'une réunion d'experts tenue à Brijuni (23-25 septembre) sur une invitation du Gouvernement croate, et une recommandation pertinente figure dans le présent document.

Dorénavant, le MED POL - Phase III va centrer ses activités sur la maîtrise de la pollution. Le programme coopérera étroitement avec les Etats afin de les aider à formuler et à mettre en oeuvre, aux niveaux régional et national, les programmes et mesures de réduction et d'élimination de la pollution due à des activités menées à terre.

La création de la Commission méditerranéenne du développement durable a très fortement grevé le budget, en raison notamment des études préparatoires sur les thèmes retenus. Pour répondre à ces nouvelles obligations financières, il a été nécessaire de procéder à une réaffectation des crédits au sein du budget.

Conformément à une recommandation adoptée par les Parties contractantes à Montpellier, le Secrétariat, avec le concours d'un groupe de travail informel, a examiné les problèmes posés par la diversité des structures au sein du Plan d'action pour la Méditerranée.

Le Plan d'action pour la Méditerranée, au niveau du Secrétariat, repose sur l'Unité de coordination, laquelle repose elle-même sur le PNUE (dont relève la mise en oeuvre du MED POL) et sur les divers Centres d'activités régionales: quatre d'en eux (CAR/PB, CAR/PAP, CAR/ASP et REMPEC) ont été créés voici plus de 15 ans conformément à une décision des Parties contractantes et sont largement tributaires du soutien financier de celles-ci, alors que le CAR/TDE et le CAR/PP ont, plus récemment, été mis à la disposition du Plan d'action pour la Méditerranée par l'Italie et l'Espagne, respectivement, afin de contribuer à la mise en oeuvre des activités concernées.

Bien que la plupart de ces Centres soient dotés d'un statut national, ils s'investissent pleinement dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée et le représentent dans leurs activités techniques. C'est la raison pour laquelle ils sont pleinement reconnus dans la région. Il importe donc que leur organisation et leur fonctionnement reflètent cet état de choses. Tel est le sens des recommandations élaborées par le groupe de travail et soumises à la présente réunion pour examen et décision.

On a assisté, ces dernières années, à une multiplication des initiatives visant à préparer ou à appuyer des politiques de protection de l'environnement en Méditerranée; à ce propos, on peut mentionner le Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP), le volet Eau et Environnement du partenariat euro-méditerranéen, ainsi que les initiatives prises par des réseaux d'autorités locales ou des ONG comme le WWF ou l'UICN, laquelle a créé un bureau pour la Méditerranée.

Il convient également d'évoquer les diverses activités de l'Agence européenne de l'environnement concernant la Méditerranée.

Conformément aux recommandations des Parties contractantes, le Secrétariat coopère avec toutes les institutions qui assument ces initiatives afin de favoriser les synergies indispensables.

Le Secrétariat souhaite aussi renforcer sa coopération avec les autres conventions internationales qui concernent la Méditerranée, notamment avec les Convention de Berne, de Bonn et de Ramsar dans le domaine de la biodiversité.

Les recommandations et le projet de budget 1998-1999 concrétisent les préoccupations et les principes exposés ci-dessus. Les recommandations sont classées en deux catégories: celles qui sont adressées aux Parties contractantes et celles qui sont adressées au Secrétariat. Ces dernières seront en fait des décisions de la réunion qu'il incombera au Secrétariat d'appliquer. Toutes les activités qui sont implicites dans le budget ne sont pas nécessairement incluses dans les recommandations.

## **RECOMMANDATIONS PROPOSEES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999:**

### **A RECOMMANDATIONS ADRESSEES AUX PARTIES CONTRACTANTES**

Les recommandations ci-après sont soumises aux Parties contractantes pour examen:

#### **I. COORDINATION**

##### Priorités stratégiques

Inviter les Parties contractantes à:

1. Accorder une haute priorité à l'application des instruments juridiques du PAM, et demander au Secrétariat de les aider à mettre en oeuvre ces instruments, notamment les Protocoles relatifs à la pollution d'origine tellurique et aux aires spécialement protégées en tant que tâches les plus urgentes.
2. Ne pas ménager leurs efforts dans la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, grâce à l'adoption d'un Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre et à l'élaboration de programmes d'action nationaux, tels qu'ils sont envisagés dans le Protocole tellurique modifié.
3. Pour celles qui remplissent les conditions de candidature requises, soumettre des projets auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), notamment des projets dans les domaines de la biodiversité et des eaux internationales.

##### Composante juridique

Inviter les Parties contractantes à:

1. Notifier par écrit au Dépositaire leur acceptation des modifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions") et du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique").
2. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, signer/ratifier le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, ainsi que ses trois annexes (Protocole ASP), le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore"), et le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux").
3. Examiner la situation de leur pays au regard des autres conventions, protocoles et accords internationaux pertinents et accélérer si possible la signature des instruments qui peuvent avoir une influence positive sur le bassin méditerranéen.
4. Prendre note des conclusions de la première réunion d'experts juridiques et

techniques désignés par les gouvernements en vue de l'élaboration de règles et procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la région de la mer Méditerranée, qui s'est tenue à Brijuni du 23 au 25 septembre 1997, et exprimer leurs vues sur le principe, qui s'est dégagé de la réunion, d' amorcer l'élaboration d'un projet de protocole qui tiendrait compte des éléments examinés lors de la réunion de Brijuni et serait soumis à une deuxième réunion d'experts (voir document UNEP(OCA)/MED WG.117/4).

## II. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION

### a. Lutte contre la pollution

Inviter les Parties contractantes à:

1. Commencer à formuler et à mener des activités concrètes axées sur la lutte contre la pollution, y compris des instruments environnementaux tels que l'éco-audit.
2. Considérer que les activités d'assurance de la qualité des données sont essentielles si l'on veut que les données sur la pollution tirées des activités de surveillance continue ait la fiabilité requise.
3. Accorder un plein appui à la mise en oeuvre du programme de biosurveillance qui fournit des données utiles à l'évaluation des risques et à un système d'alerte avancé pour permettre la formulation à temps de stratégies gouvernementales visant à prévenir des atteintes irréversibles aux écosystèmes méditerranéens.
4. Concentrer les efforts, pendant l'exercice biennal 1998-1999, sur la définition de politiques et de stratégies d'exécution concernant la réduction des substances toxiques, persistantes et susceptibles de bio-accumulation (TPB) en vue de leur élimination, la gestion et l'évacuation des eaux usées municipales ainsi que la prévention et la suppression des rejets d'éléments nutritifs.
5. Confier au Secrétariat la coordination et le suivi des activités liées à l'application future du Protocole "déchets dangereux", conformément aux recommandations du Groupe ad hoc chargé d'analyser les structures de l'Unité MED, des CAR et du MED POL.
6. Poursuivre et/ou renforcer la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, Centres d'activités régionales, organisations intergouvernementales et internationales, accords et programmes sous-régionaux et, s'il y a lieu, organisations non gouvernementales, en vue de la réalisation des activités prioritaires approuvées par les Parties contractantes. En particulier, répondre favorablement à l'offre de l'accord RAMOGE de coopérer avec le MED POL.
7. Allouer des fonds suffisants, fonds extérieurs y compris, pour une mise en oeuvre adéquate de MED POL - Phase III, en ayant à l'esprit les activités qui doivent être réalisées dans le cadre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux" en vue du développement durable du bassin méditerranéen.

b. Prévention de la pollution du milieu marin par les navires

Inviter les Parties contractantes à:

1. Adopter la stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires, proposée par la réunion des correspondants du REMPEC tenue à Malte du 22 au 26 octobre 1996, qui figure dans le document (UNEP(OCA)/MED IG.11/6).
2. Décider en conséquence:
  - a/ que le Protocole "situations critiques" doit être modifié afin d'y introduire les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de cette stratégie;
  - b/ que l'annexe à la Résolution 7 concernant les objectifs et fonctions du REMPEC doit être modifiée; et
  - c/ qu'elles souhaitent adopter les modifications correspondantes à l'occasion de leur réunion de 1999.

**III. PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

Inviter les Parties contractantes à:

1. Intensifier leurs efforts en vue de la protection du patrimoine commun à la Méditerranée, notamment par une gestion efficace des aires protégées marines et côtières déjà établies. Compte tenu du nombre encore restreint d'aires protégées marines en Méditerranée, les Parties sont aussi instamment invitées à créer des aires protégées couvrant la plupart des habitats et écosystèmes critiques de la région.
2. Evaluer et au besoin améliorer l'information concernant le statut des espèces énumérées dans les annexes du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP) dans les zones relevant de leur souveraineté et de leur juridiction.
3. Adopter les principes généraux et la définition du champ d'application géographique pour l'établissement d'inventaires des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne ainsi que les critères pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation, proposés par la réunion d'experts sur les critères pour l'établissement d'inventaires des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne, tenue à Athènes du 8 au 10 septembre, qui figurent dans le document UNEP(OCA)/MED IG.11/7.
4. Décider que les outils techniques prévus au par. 3, deuxième alinéa, des principes généraux, et au par. 7 des critères pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation (UNEP(OCA)/MED IG.11/7), seront finalisés et adoptés au niveau de la réunion des Points focaux nationaux pour les ASP.

#### **IV. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT: GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES\* ET DES RESSOURCES NATURELLES**

Inviter les Parties contractantes à:

1. Consacrer un surcroît d'efforts et de ressources humaines et financières à la définition et la mise en oeuvre des politiques et stratégies de planification et gestion intégrées des zones côtières et envisager la possibilité d'élaborer et adopter un protocole régional relatif à la GIZC.
2. Assurer l'application des lignes directrices régionales pour la planification et la gestion du littoral, et autres activités connexes, dans des zones plus restreintes, en vue de résoudre les problèmes d'environnement les plus urgents et de réaliser un développement durable des zones côtières.
3. Accélérer l'application d'instruments économiques et autres outils et techniques de planification et gestion de l'espace littoral afin d'appliquer le plus rapidement possible des lignes directrices régionales pour le développement durable des zones côtières de la Méditerranée.
4. Offrir leur appui aux Centres concernés pour l'établissement et la diffusion des rapports techniques, manuels, lignes directrices et autres renseignements relatifs à la planification et à la gestion du littoral, au tourisme, à une gestion plus efficace des ressources côtières, ainsi qu'à la gestion du développement et de l'environnement.
5. Mettre en place leurs systèmes nationaux et régionaux d'information sur l'environnement et le développement durable, grâce à la création d'observatoires nationaux ou fonctions similaires, pour l'observation, l'analyse, le suivi et l'évaluation des situations, politiques et actions.
6. S'employer à prendre dûment en compte dans leurs stratégies nationales de développement les interactions entre population, activités économiques et environnement, avec leurs tendances futures, en recourant à une approche prospective.
7. Développer les activités de renforcement des capacités dans les domaines de la gestion et du développement durable du littoral, au moyen d'une approche intégrant développement et environnement et reposant notamment sur des outils décisionnels comme les indicateurs et l'analyse prospective.
8. Promouvoir l'intégration de la télédétection dans les processus de planification et de prise de décisions en vue d'une gestion durable des ressources.
9. Pour les Parties qui accueillent des projets PAC et des programmes bilatéraux et multilatéraux pertinents, appuyer ces projets à titre de zones de démonstration pratique pour le développement durable et la protection de l'environnement méditerranéen.

---

\* Les recommandations concernant la gestion durable des zones côtières devront être revues à la lumière des décisions de la troisième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997).

## **B. RECOMMANDATIONS ADRESSEES AU SECRETARIAT**

### **I. UNITE MED**

1. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à renforcer sa coopération avec les institutions compétentes des Nations Unies et autres organisations internationales, et notamment avec l'UE, le FEM, le METAP et l'UICN, au profit de l'environnement et du développement durable de la Méditerranée.
2. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à renforcer sa coopération et améliorer la coordination avec les organisations non gouvernementales qualifiées, en leur fournissant l'appui nécessaire, notamment dans le domaine de l'information et de la participation du public.
3. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à renforcer sa coopération et améliorer la coordination avec les secrétariats respectifs des conventions concernant l'environnement afin d'éviter que les travaux ne se recoupent et de tirer parti de leurs programmes.
4. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à renforcer sa coopération avec le Conseil de l'Europe et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU), notamment dans le cadre du processus "Environnement pour l'Europe" (Conférence ministérielle de Sofia, 1995).
5. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à resserrer ses relations avec l'Agence européenne de l'environnement (AEE), notamment sur la question de l'état de l'environnement méditerranéen.
6. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à instaurer une coopération et une coordination avec le Secrétariat du Conseil des ministres chargés de l'environnement de la Ligue arabe.
7. Adopter les recommandations du Groupe ad hoc sur les structures de l'Unité MED, du MED POL et des CAR, telles qu'elles figurent à l'appendice I du présent document, et demander au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour les concrétiser.
8. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à aider les Parties contractantes à transposer dans leurs réglementations nationales, de la manière la plus judicieuse possible, les instruments juridiques du PAM.
9. Inviter le Secrétariat (Unité MED), faisant office de Secrétariat de la Commission méditerranéenne du développement durable, de s'employer encore plus activement à aider la Commission à s'acquitter sans heurts de ses tâches.
10. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à élaborer et présenter au Bureau des Parties contractantes un programme d'actions concrètes dans le domaine de l'information au sein du système du PAM.
11. Inviter le Secrétariat (Unité MED), à prendre les initiatives nécessaires pour mieux faire connaître le PAM et ses instruments juridiques au sein comme au dehors de la région méditerranéenne.
12. Demander au Secrétariat (Unité MED) de finaliser le projet d'un système cohérent d'établissement des rapports demandé par la dernière réunion des Parties contractantes (Montpellier, juillet 1996) et autoriser le Bureau à examiner le projet

remanié de système d'établissement des rapports que le Secrétariat aura élaboré sur la base des diverses observations formulées lors du débat sur cette question, et à se prononcer en conséquence.

## **II. MED POL**

### Prévention et maîtrise de la pollution

1. Demander au Secrétariat (MED POL) d'accorder la priorité à la mise en oeuvre des activités tendant à renforcer les capacités dans les domaines de la conception et de la réalisation de programmes de surveillance continue des tendances de la pollution, de surveillance continue des effets biologiques et de surveillance continue de la conformité, conformément aux décisions des coordonnateurs pour le MED POL.
2. Demander au Secrétariat (MED POL) d'achever et mettre à jour les travaux concernant l'identification des sources et charges polluantes liées aux sites critiques et d'entreprendre la formulation et la mise en oeuvre de plans d'action, programmes et mesures concernant la lutte contre la pollution due aux activités menées à terre.
3. Demander au Secrétariat (MED POL) d'entreprendre le traitement et l'analyse des données tirées des activités de surveillance continue des tendances ainsi que d'explorer les divers moyens de renforcer substantiellement les capacités d'analyse statistique du MED POL.
4. Inviter le Secrétariat (MED POL) à finaliser, avec le concours d'experts méditerranéens, l'élaboration de Lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage dans le cadre de l'application du Protocole "immersions" révisé et, quand les experts désignés par les gouvernements les auront approuvées, les transmettre aux Parties contractantes pour une procédure écrite d'adoption qui sera examinée par le Bureau.

## **III. REMPEC**

1. Demander au Secrétariat (REMPEC), [en attendant l'adoption et l'entrée en vigueur des modifications du Protocole relatif aux opérations d'immersion], de prendre en charge la mise en oeuvre de la stratégie en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires au plan de la coopération entre les Etats méditerranéens, complétant ainsi son action concernant la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle.

## **IV. CAR/PB**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à poursuivre et à améliorer, en coopération avec les institutions nationales qualifiées et les ONG appropriées, l'analyse prospective et l'évaluation des interactions environnement/développement au niveau de l'ensemble de la Méditerranée et au niveau du littoral, en assurant dans le même temps la formation adéquate de spécialistes et la diffusion de l'information et des résultats.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à poursuivre et renforcer les activités de l'Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement, en étroite coopération avec l'Unité MED, les CAR et les organisations régionales et internationales concernées, et en contribuant, par une assistance technique financée, au besoin, sur des fonds

extrabudgétaires, à la mise en place d'observatoires nationaux correspondants et d'un réseau régional approprié.

3. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à fournir l'appui nécessaire aux activités de la CMDD, à ses groupes de travail et à ses ateliers, notamment ceux qui se rattachent à ses domaines d'activité.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à intégrer les résultats de ses activités dans des recommandations de nature politique et stratégique en vue de la prise de décisions concernant le développement durable, afin d'établir pour l'an 2000 un panorama prospectif de la Méditerranée qui focalisera notamment sur les régions côtières, ainsi qu'un rapport sur l'état de l'environnement et du développement durable en Méditerranée, en étroite coopération avec les autres volets du PAM.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à resserrer sa coopération avec les institutions partenaires (CE/AEE/EUROSTAT, METAP, institutions nationales, etc.) en vue d'activités analytiques et prospectives conjointes liées au développement durable des régions côtières de la Méditerranée, et ce conformément aux priorités du PAM.
6. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à améliorer ses activités de renforcement des capacités et de communication par une série d'ateliers bien ciblés et une diffusion plus large de ses résultats et produits, autant que possible en français et en anglais (fascicules, profils de pays, documents directifs, fiches de données et d'indicateurs, etc.).

## **V. CAR/PAP**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à veiller tout spécialement à accroître l'efficacité de la mise en oeuvre du programme, le renforcement des capacités et des institutions, y compris la collaboration avec les ONG, dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à offrir son plein appui technique et qualifié à la CMDD et à ses groupes de travail, la priorité étant donnée à ceux qui traitent du développement durable des zones côtières et des ressources en eau, et à apporter son concours à la préparation et au déroulement des ateliers techniques qui seront organisés en 1998 et à la mise en oeuvre de leurs conclusions.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'aménagement côtier (PAC) en tenant compte des efforts visant à améliorer la qualité des activités.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à continuer à explorer les méthodes et techniques les plus appropriées, ainsi qu'à développer ses activités de renforcement des capacités et des institutions dans les domaines de la planification et de la gestion intégrées du littoral, de la gestion des ressources en eau, de la gestion des déchets solides, du tourisme durable, de l'aquaculture, et de la gestion de l'érosion des sols.

## **VI. CAR/ASP**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à s'employer à nouer des liens de coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en ayant à l'esprit l'étude comparative entre le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, la Convention sur la diversité biologique et les

autres instruments juridiques ou processus de coopération concernant l'ensemble ou une partie de la Méditerranée.

2. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à définir en consultation avec le Secrétariat intérimaire de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), les modalités pratiques lui permettant d'assurer la fonction d'Unité de coordination sous-régionale pour la Méditerranée tel que défini à l'article V de cet accord.
3. Prendre note de la proposition du Réseau méditerranéen d'aires protégées (MEDPAN) visant à ce que le CAR/ASP participe à la structure remaniée du Réseau et inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à poursuivre les consultations avec le MEDPAN sur cette question, sans perdre de vue les règles et procédures du PAM.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à aider les Parties contractantes à évaluer le statut des espèces énumérées aux annexes du Protocole ASP, et à évaluer le statut de ces espèces au niveau régional.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à continuer d'aider les Parties contractantes à élaborer les stratégies nationales de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant dûment compte de la biodiversité marine dans ces stratégies.
6. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à élaborer des lignes directrices consacrées aux questions de l'introduction et de la réintroduction d'espèces marines en Méditerranée.
7. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP), conformément aux par. 3 et 7 des critères pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation (UNEP(OCA)/MED IG.11.7), à s'atteler à l'élaboration:
  - d'une classification modèle des types d'habitat côtiers et marins pour la région méditerranéenne;
  - d'une liste de référence de types d'habitat et d'espèces qui sera annexée aux critères;
  - d'un formulaire type pour la compilation des renseignements concernant les sites inclus dans les inventaires nationaux.
8. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à appliquer les recommandations de la réunion d'experts sur les critères pour l'établissement d'inventaires des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne, tenue à Athènes du 8 au 10 septembre 1997, concernant la poursuite de l'élaboration de ces critères.

## **VII. CAR/TDE**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à contribuer à la mise en oeuvre des Programmes d'aménagement côtier (PAC) en cours d'exécution et prévus en recourant à la télédétection et en l'intégrant à d'autres sources d'information, en coopération avec des institutions et experts nationaux et avec leur assistance.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à développer le renforcement des capacités pour la mise en place de systèmes d'information appuyés par la télédétection, favorisant ainsi l'instauration d'un réseau méditerranéen pour l'utilisation efficace de ces techniques.

3. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à aider les pays méditerranéens à mettre en place des activités de surveillance continue de l'état et de l'évolution de questions environnementales prioritaires (comme la désertification, les transformations du littoral, l'urbanisation), en recherchant des sources extérieures de financement.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à planifier, promouvoir et développer l'utilisation de la télédétection pour observer et surveiller la pollution par les hydrocarbures en mer Méditerranée, pour appuyer les activités MED POL ainsi que pour évaluer la vulnérabilité du littoral à la pollution marine.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE), en coopération avec d'autres volets du PAM, à appuyer pleinement la Commission méditerranéenne du développement durable lors de la préparation de programmes d'activités prioritaires destinés à être réalisés dans le cadre du PAM.

### **VIII. CAR/PP**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à convoquer en 1998 la deuxième réunion d'experts dans le secteur du traitement et du revêtement des surfaces.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à convoquer en 1999 la deuxième réunion des points focaux nationaux ainsi qu'une réunion sur le tannage et le corroyage des peaux qui se tiendrait en 1999 en coopération avec le gouvernement espagnol. Une réunion extraordinaire des points focaux nationaux devrait être organisée en 1998, si besoin est.
3. Demander au Secrétariat (CAR/PP) à poursuivre sa publication et sa diffusion de cas de réussite en matière de production propre dans le cadre de sa collection de fiches documentaires "MedClean", afin de présenter des exemples concrets de prévention de la pollution et de production moins polluante obtenues par des entreprises de pays membres du PAM, et ce notamment dans des secteurs prioritaires (revêtement des métaux, traitement des peaux).
4. Demander au Secrétariat (CAR/PB) de mettre en place un système d'information périodique grâce aux renseignements sur les programmes, réalisations, etc., communiqués par les divers PFN.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à établir un questionnaire et à amorcer la collecte et la systématisation de données sur:
  - le cadre juridique et réglementaire de la production propre dans les différents pays, notamment les possibilités et difficultés que présente la mise en oeuvre d'une production propre, en vue de présenter ces données aux Parties contractantes;
  - un recensement des agents s'occupant de production propre dans chaque pays;
  - les outils et méthodes utilisés dans les pays membres du PAM pour promouvoir la production propre dans les secteurs industriels.
6. Demander au Secrétariat (CAR/PP) d'obtenir auprès des PFN ou de l'Unité de coordination du PAM des informations précises et complémentaires.

7. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à concourir à la définition des meilleures techniques disponibles (MTD) et de la meilleure pratique environnementale (MPE) et, si possible, à amorcer l'élaboration de lignes directrices concernant les MTD et la MPE dans les secteurs prioritaires.
8. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à rechercher un financement et à servir d'intermédiaire dans la coordination et la surveillance d'un programme de formation visant à faciliter au plan régional les contacts multilatéraux et l'accès au savoir-faire, accélérant ainsi l'introduction des techniques et pratiques de production propre.

## **BUDGET-PROGRAMME PROPOSE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999:**

Par comparaison avec le budget 1997, la présentation du budget-programme pour 1998-1999 a été modifiée pour mieux rendre compte de la situation concernant le versement des contributions. Le budget-programme n'ajoute pas de recommandations mais vise plutôt à promouvoir les priorités convenues par les Parties contractantes. Ces priorités découlent des éléments suivants:

- a) les instruments juridiques nouveaux ou révisés approuvés par les Parties. L'accent devrait être mis sur le Protocole "tellurique" révisé et sur le nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique;
- b) la création et le fonctionnement de la Commission méditerranéenne du développement durable. La première réunion de la CMDD à Rabat (décembre 1996) a déjà retenu des thèmes prioritaires;
- c) les domaines prioritaires d'activités (1996-2005) approuvés par les Parties en 1995 peuvent être considérés comme cadre directeur pour la fixation des priorités du PAM.

Les propositions budgétaires ont été groupées selon la source de financement en trois colonnes:

- a) activités à financer sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF). Tous les frais de personnel et de fonctionnement, s'ils ne sont pas directement couverts par les pays hôtes, figurent dans cette colonne qui repose sur les contributions des Parties contractantes;
- b) activités à financer sur la contribution volontaire de l'UE;
- c) activités financées ou que l'on se propose de financer sur des sources extérieures telles que le FEM, le METAP, etc. Dans la plupart des cas, les bailleurs de fonds n'ont pas encore été déterminés et les montants de cette colonne sont donc indicatifs. Les bailleurs de fonds seront choisis en fonction de priorités et de critères qu'ils auront eux-mêmes fixés. Pour les activités dont le financement reste à trouver, des "fiches de projet" sont présentées dans un document séparé.

Tous les crédits budgétaires rentrent dans l'un des chapitres suivants du budget. Des rubriques générales, telles que l'information, figurent à divers chapitres.

- a) Coordination

Tous les crédits inscrits à ce chapitre seront gérés par l'Unité MED. Le chapitre comprend l'organisation des réunions de coordination, telles que les réunions des Parties contractantes, des Points focaux du PAM, du Bureau des Parties contractantes, de la CMDD, du Bureau de la CMDD (s'il est approuvé) et des directeurs de CAR. Il comprend également l'information sur le PAM, les activités relatives au cadre juridique, l'appui aux ONG et la formation dispensée à l'Unité MED. Il ne comprend pas les réunions des Points focaux des CAR ou les programmes.

- b) Prévention et maîtrise de la pollution

Ce chapitre comprend la plupart des activités relatives à l'application des Protocoles "tellurique", "immersions", "situations critiques", "offshore" et "déchets dangereux", de même que les activités du MED POL, du REMPEC et du CAR/PP, ou encore les activités pertinentes du CAR/TDE.

c) Protection de la diversité biologique

Ce chapitre comprend avant tout les activités concernant l'application du Protocole relatif aux ASP et à la diversité biologique, application dont est chargé le CAR/ASP.

d) Intégration de l'environnement et du développement: gestion durable des zones côtières

C'est l'une des priorités de la CMDD. Les activités des CAR et des PAC qui s'y rapportent sont comprises dans ce chapitre.

e) Intégration de l'environnement et du développement: gestion durable des ressources naturelles

La gestion de la demande en eau est l'une des priorités fixées par la CMDD, alors que les activités portant sur la protection des sols correspondent à la poursuite d'activités anciennes.

f) Intégration de l'environnement et du développement: activités spécifiques

Des activités conceptuelles et des activités d'appui aux groupes de travail de la CMDD sont comprises dans ce chapitre. La CMDD a retenu plusieurs thèmes prioritaires tels que le tourisme, l'industrie et le développement durable.

A leur dernière réunion respective, le Bureau des Parties contractantes (9 mai 1997, Palma de Majorque) et les Points focaux nationaux du PAM (Athènes, 7-9 juillet 1997) ont examiné et accepté la nouvelle présentation du budget-programme (approche thématique).

En ce qui concerne les contributions 1998-1999, certaines Parties contractantes ont estimé qu'elles étaient soumises à des contraintes budgétaires qui ne permettaient pas d'envisager une augmentation des contributions pour le prochain exercice biennal et d'autres qu'il fallait procéder à une augmentation modique pour maintenir un taux de croissance modéré du budget du PAM afin que ce dernier puisse s'acquitter de ses nouvelles obligations au titre des instruments juridiques nouveaux ou révisés. Finalement, un accroissement de 2% pour chacune des deux années a été accepté.

Il convient de souligner les points suivants dans le budget proposé pour 1998-1999:

- a) les activités budgétisées sont égales au niveau des contributions réelles. Les contributions non versées ont été prises en compte pour 1998, à l'exception des arriérés de l'ex-Yougoslavie dont il ne serait pas réaliste d'escompter un proche versement. Aucune contribution non versée ne pouvait être prise en compte pour le financement des activités 1999.
- b) Le fonds de roulement a du être réajusté pour répondre au niveau des activités budgétisées, ce qui signifie que les contributions de 1998 et 1999 devront être versées au début de l'année correspondante.
- c) En 1998/1999, il n'y aura plus de contributions extraordinaires; les contributions 1998 sont relevées de 2% par rapport aux contributions 1997 ordinaires et les contributions 1999 le sont de 2% par rapport aux contributions 1998.
- d) Le PNUE a accepté de ne plus prélever les 13% correspondant aux coûts d'appui au programme sur la contribution volontaire de l'UE, et le montant ainsi libéré est désormais alloué à des activités.
- e) Le Secrétariat suivra la situation concernant la disponibilité des fonds et avisera le Bureau

des Parties contractantes dans le cas où des ajustements budgétaires devraient être opérés au cours de l'exercice biennal.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES ALLOCATIONS BUDGETAIRES**

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
<b>I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT</b>		
1. UNITE DE COORDINATION, Athènes, Grèce		
- Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat	832.149	851.902
- Personnel MEDPOL	498.000	510.000
- Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce	400.000	400.000
2. ORGANISATIONS COOPERANT AU MEDPOL	265.000	271.000
3. CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)	554.500	557.500
4. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/BP)	457.000	472.000
5. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)	340.000	352.000
6. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)	277.000	277.000
7. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA TELEDETECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)	0	0
8. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)	0	0
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3.623.649 3.691.402</b>
<b>COUTS D'APPUI AU PROGRAMME</b>	<b>419.074</b>	<b>427.882</b>
<b>TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4.042.723</b>	<b>4.119.284</b>

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
<b>II. ACTIVITES</b>		
<b>A. ACTIVITES A FINANCER SUR LE FONDS D'AFFECTATION (à l'exclusion de la contribution volontaire de l'E.U.)</b>		
1. COORDINATION DU PROGRAMME	350.000	510.000
2. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION	802.660	597.751
3. PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	120.000	70.000
4. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT: GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES	207.000	160.000
5. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT: GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	46.000	35.000
6. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT: ACTIVITES SPECIFIQUES	120.000	110.000
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1.645.660 1.482.751</b>
<b>COUTS D'APPUI AU PROGRAMME</b>	<b>213.936</b>	<b>192.758</b>
<b>TOTAL ACTIVITES FINANCEES SUR LE FONDS D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>1.859.596</b>	<b>1.675.509</b>

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
<b>B. ACTIVITES A FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE</b>		
1. COORDINATION DU PROGRAMME	18.700	18.400
2. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION	55.000	90.000
3. PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	120.000	155.000
4. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT: GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES	250.053	113.026
5. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT: GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	20.000	80.000
6. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT: ACTIVITES SPECIFIQUES	90.000	95.000
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>553.753 551.426</b>
<b>TOTAL ACTIVITES A FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE L'E.U.</b>	<b>553.753</b>	<b>551.426</b>

**BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITES, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE  
FONCTIONNEMENT DE L'UNITE DE COORDINATION ET DES CENTRES:**

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
<b>UNITE DE COORDINATION</b>		
TOTAL ACTIVITES	435.700	553.400
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	1.232.149	1.251.902
<b>TOTAL</b>	<b>1.685.849</b>	<b>1.805.302</b>
<b>MEDPOL</b>		
TOTAL ACTIVITES	705.660	576.751
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	763.000	781.000
<b>TOTAL</b>	<b>1.468.660</b>	<b>1.357.751</b>
<b>CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)</b>		
TOTAL ACTIVITES	192.000	121.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	554.500	557.500
<b>TOTAL</b>	<b>746.500</b>	<b>678.500</b>
<b>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/BP)</b>		
TOTAL ACTIVITES	240.000	200.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	457.000	472.000
<b>TOTAL</b>	<b>697.000</b>	<b>672.000</b>
<b>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)</b>		
TOTAL ACTIVITES	328.053	323.026
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	340.000	352.000
<b>TOTAL</b>	<b>668.053</b>	<b>675.026</b>
<b>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)</b>		
TOTAL ACTIVITES	240.000	225.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	277.000	277.000
<b>TOTAL</b>	<b>517.000</b>	<b>502.000</b>
<b>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA TELEDETECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)</b>		
TOTAL ACTIVITES	40.000	35.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40.000</b>	<b>35.000</b>
<b>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)</b>		
TOTAL ACTIVITES	0	0
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>COUTS D'APPUI AU PROGRAMME</b>	<b>633.010</b>	<b>620.640</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6.456.072</b>	<b>6.346.219</b>

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>
-------------------------------

Le schéma suivant des sources de financement pour le budget-programme 1998-1999 est proposé aux Parties contractantes. S'agissant des contributions qui n'ont pas été versées depuis plusieurs années, il conviendra d'effectuer un examen de la situation afin d'établir une évaluation réaliste de la situation financière du PAM/PNUÉ.

A. Recettes	1998	1999	Exercice 1998-99
Contributions au Fonds d'affectation	4.651.757	4.744.793	9.396.550
Contribution de contrepartie de la Grèce	400.000	400.000	800.000
Contribution de contrepartie du PNUÉ	50.000	50.000	100.000
<b>Total contributions</b>	<b>5.101.757</b>	<b>5.194.793</b>	<b>10.296.550</b>
Total contributions non versées pour 1996 et les années antérieures*	650.562	0	650.562
Ajustement du fonds de roulement**	150.000	600.000	750.000
<b>Total recettes prévues</b>	<b>5.902.319</b>	<b>5.794.793</b>	<b>11.697.112</b>
<b>B. Engagements</b>			
Engagements	5.269.309	5.174.153	10.443.462
Coûts d'appui au programme	633.010	620.640	1.253.650
<b>Total engagements</b>	<b>5.902.319</b>	<b>5.794.793</b>	<b>11.697.112</b>

\* Le montant des contributions non versées pour 1996 et les années antérieures ne comprend pas la somme de 469.976 \$ E.U., représentant les arriérés de l'ex-Yougoslavie accumulés depuis 1991 et dont on ne prévoit pas le versement dans un avenir proche.

\*\* Le fonds de roulement a dû être ajusté pour répondre aux besoins effectifs du PAM.

A. Recettes	1998	1999	Exercice 1998-99
Contribution volontaire de l'E.U.	553.753	551.426	1.105.179
<b>B. Engagements</b>			
Activités financées sur la contribution volontaire de l'E.U.	553.753	551.426	1.105.179
<b>Total engagements</b>	<b>553.753</b>	<b>551.426</b>	<b>1.105.180</b>

**Remarque:** *Au moment de la finalisation du présent document, une partie des arriérés pour 1996 et les années antérieures a été versée (plus concrètement, la Jamahiriya arabe libyenne a versé un montant de 295.405 dollars E.U.). Ces fonds seront affectés aux activités 1998.*

**Contributions proposées pour 1998-1999 (en dollars E.U.):**

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au Fonds d'aff. pour 1998 (en \$ E.U.)*	Contributions ordinaires au Fonds d'aff. pour 1999 (en \$ E.U.)**
Albanie	0,07	3.256	3.321
Algérie	1,05	48.844	49.821
Bosnie-Herzégovine	0,3	13.956	14.235
E.U.	2,5	116.294	118.621
Chypre	0,14	6.513	6.643
Croatie	0,97	45.122	46.024
Egypte	0,49	22.794	23.250
Espagne	14,99	697.299	711.244
France	37,97	1.766.272	1.801.597
Grèce	2,81	130.714	133.328
Israël	1,47	68.381	69.748
Italie	31,37	1.459.256	1.488.441
Liban	0,07	3.256	3.321
Libye	1,97	91.640	93.473
Malte	0,07	3.256	3.321
Maroc	0,28	13.025	13.286
Monaco	0,07	3.256	3.321
Slovénie	0,67	31.167	31.790
Syrie	0,28	13.025	13.286
Tunisie	0,21	9.769	9.964
Turquie	2,25	104.664	106.758
<b>Sous-total</b>	100	4.651.757	4.744.793
Pays hôte (Grèce)		400.000	400.000
Fonds pour l'environnement PNUE		50.000	50.000
<b>TOTAL</b>		<b>5.101.757</b>	<b>5.194.793</b>

\* Les contributions 1998 représentent un accroissement de 2% par rapport aux contributions 1997 ordinaires au Fonds d'affectation spécial.

\*\* Les contributions 1999 représentent un accroissement de 2% par rapport aux contributions 1998 ordinaires au Fonds d'affectation spécial.

**Contributions de contrepartie prévues en espèces/nature des Parties contractantes et des Organisations des Nations Unies aux projets du PAM:**

<b>Pays</b>	1998 (000 \$ E.U.)	1999 (000 \$ E.U.)
Croatie CAR/PAP	150	150
France CAR/BP	440	440
Italie CAR/TDE	300	300
Malte REMPEC	75	75
Espagne CAR/PP	119	119
Tunisie CAR/ASP	70	70
<b>Organisations des Nations Unies</b>		
OMS MED POL	100	100
OMM MED POL	50	50
AIEA MED POL	300	300
COI/UNESCO MED POL	80	80

## I. COORDINATION

### 1. COORDINATION DU PROGRAMME

#### Objectifs

Préparer le programme de travail et le budget du Plan d'action pour la Méditerranée pour examen par les réunions du Bureau et des points focaux nationaux, puis pour examen et approbation par les réunions ordinaires des Parties contractantes.

Assurer le secrétariat des réunions du Bureau, des points focaux nationaux et des Parties contractantes, et faire office de Secrétariat de la CMDD.

Coordonner des activités du PAM avec les organisations des Nations Unies participantes, les organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales, les Centres d'activités régionales du PAM et les secrétariats de conventions sur l'environnement pertinentes. Gérer le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. (MTF).

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2000-1	MEDU				115.000		80.000
Réunion des points focaux nationaux du PAM chargés d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et de préparer le budget-programme 2000-1	MEDU				100.000		
Quatrième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable en 1998 (consultants y compris)	MEDU			100.000			
Cinquième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable en 1999 (consultants y compris)	MEDU						100.000
Suivi des recommandations de la CMDD	MEDU	15.000			5.000		
Réunions du Bureau de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an)*	MEDU	20.000			20.000		
Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les problèmes rencontrés depuis la réunion des Parties contractantes, et de se prononcer sur les ajustements du programme et du budget	MEDU	40.000			40.000		
Réunions des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de Coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (une par an)	MEDU	10.000			10.000		
Formation des fonctionnaires nationaux à l'Unité MED sur les programmes et procédures du PAM	MEDU	10.000			10.000		

\* La création éventuelle d'un Bureau est en cours d'examen dans le cadre du règlement intérieur de la CMDD.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements méditerranéens sur la responsabilité et la réparation des dommages	MEDU	20.000		60.000			
Conférences de présentation pour les projets PAC	MEDU	30.000			30.000		
Appui aux pays pour appliquer l'approche participative aux processus de prise de décisions en matière de développement durable aux niveaux national et local	MEDU	10.000					
Appui aux ONG et à d'autres acteurs importants	MEDU	20.000	8.700		25.000	8.400	
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		<b>175.000</b>	<b>8.700</b>	<b>160.000</b>	<b>355.000</b>	<b>8.400</b>	<b>180.000</b>

## 2. INFORMATION ET PARTICIPATION

### Objectifs

L'Unité de coordination assure la publication de MEDONDES et des rapports techniques du PAM, elle gère également une Unité de documentation (bibliothèque). Elle alloue des fonds à des activités d'information du public dans le domaine de l'environnement.

A partir de 1998, elle se propose de publier un rapport bisannuel sur les activités du PAM destiné au grand public.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Publication et diffusion des rapports techniques du PAM	MEDU	15.000			15.000		
Services de bibliothèque	MEDU	20.000			20.000		
Préparation, traduction, impression et diffusion de MEDONDES (en anglais, arabe et français)	MEDU	40.000			40.000		
Appui à des campagnes nationales de sensibilisation du public	MEDU	20.000			20.000		
Appui à la CMDD pour l'information et la participation	MEDU		10.000	20.000		10.000	20.000
Préparation, mise au point et traduction de brochures et rapports du PAM	MEDU	30.000		50.000	10.000		20.000
Impression et diffusion de brochures et rapports, y compris le recours à Internet	MEDU	20.000			20.000		
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		145.000	10.000	70.000	125.000	10.000	40.000

### 3. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE

#### Objectifs

S'employer à obtenir le plus rapidement possible l'entrée en vigueur des nouveaux instruments juridiques du PAM et leur mise en oeuvre par les Parties contractantes.

Formuler et adopter des règles et procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin.

Promouvoir l'adoption des législations nationales pertinentes et veiller au respect par les Parties contractantes des dispositions de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Aide juridique au Secrétariat	MEDU	15.000			15.000		
Aide aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et l'application effective des mécanismes de contrôle pour répondre à la mise en oeuvre de la Convention et de ses Protocoles ainsi que des mesures de protection adoptées	MEDU	15.000			15.000		
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		30.000	0	0	30.000	0	0

## II. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION

### Objectifs

Aider les Parties contractantes à formuler et mettre en oeuvre des plans d'action, programmes et mesures pour la prévention et la réduction de la pollution d'origine tellurique, dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole "tellurique".

Aider les Parties contractantes à organiser et mettre en oeuvre le programme MED POL et notamment les programmes de surveillance continue des tendances, les programmes de surveillance continue des effets biologiques et les programmes de surveillance continue de la conformité pour évaluer les charges et les niveaux de la pollution, l'efficacité des mesures prises et la conformité à la législation existante.

Utiliser les techniques de télédétection pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution marine.

Aider les Parties contractantes à élaborer et mettre en oeuvre des programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux de prévention, intervention et coopération en cas de pollution accidentelle due à des activités menées en mer et dans des ports (Protocole "situations critiques").

Aider les Parties contractantes à mettre en oeuvre le Protocole "immersions" et amorcer les préparatifs de la future mise en oeuvre des Protocoles "déchets dangereux" et "offshore".

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Plan d'action * Formulation de plans d'actions pour la réduction de la pollution	MEDPOL	40.000			40.000		20.000
Recensement et évaluation des "points chauds"	MEDPOL	40.000			30.000		
Définition de politiques et mise en oeuvre de stratégies pour l'élimination des TPB, pour la gestion des eaux usées et pour la prévention et la maîtrise des rejets d'éléments nutritifs	MEDPOL	80.000				40.000	
Recherches ciblées sur l'action	MEDPOL	40.000			30.000		50.000
Application effective* Respect et application effective de la législation, y compris le renforcement des capacités pour les systèmes d'inspection	MEDPOL	50.000		50.000		40.000	
Conception et mise en oeuvre de la surveillance continue de la conformité au niveau national, y compris l'assurance qualité des données	MEDPOL	50.660		30.000	46.751		40.000
Assistance directe accrue à certains pays (programme de renforcement des capacités)	MEDPOL	30.000	45.000	120.000	60.000		60.000
Mise en oeuvre et contrôle Assistance à la mise en oeuvre des plans d'action adoptés	MEDPOL				40.000		100.000
Conception et mise en oeuvre de la surveillance continue des tendances et des effets biologiques	MEDPOL	60.000			50.000		
Assistance directe accrue à certains pays (programmes de renforcement des capacités)	MEDPOL	100.000		50.000	80.000		60.000

\* Un montant complémentaire de 25.000 \$ E.U. sera fourni par l'OMS.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Renforcement des capacités (formation et bourses) et assurance qualité des données	MEDPOL	60.000			60.000		40.000
Recherches ciblées sur l'action	MEDPOL	40.000					40.000
<u>Coordination</u> Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MEDPOL				20.000		40.000
Réunion d'experts désignés par les gouvernements sur la mise en oeuvre du Protocole "tellurique"	MEDPOL			60.000			
<u>Protocole "immersions"</u> Assistance à la mise en oeuvre du Protocole "immersions"	MEDPOL	10,000			10,000		
<u>Protocoles "déchets dangereux et offshore"</u> Assistance à la mise en oeuvre des Protocoles "déchets dangereux et offshore"	MEDPOL	10.000			10.000		
<u>Télé-détection</u> Activités d'étude et de surveillance appuyées par la télé-détection pour le contrôle de la pollution par les hydrocarbures	CAR/TDE	10.000			10.000		
Mise en oeuvre d'activités de surveillance appuyées par la télé-détection pour le contrôle de la pollution par les hydrocarbures	CAR/TDE			20.000			20.000
Mise en oeuvre d'activités de surveillance des tendances sur la base de la télé-détection	CAR/TDE			35.000			35.000
<u>Prévention, intervention et coopération en cas de pollution marine accidentelle (Protocole "situations critiques")</u> Assistance aux Etats dans la mise en place de leur système national de préparation et d'intervention	REMPEC	10.000			10.000		
Assistance aux Etats dans la mise en place des systèmes d'intervention dans les situations d'urgence portuaires.	REMPEC	10.000			6.000		
Développement du système d'information régional	REMPEC	6.000			4.000		
Réunion des correspondants du REMPEC combinées avec une réunion d'experts juridiques	REMPEC	65.000					
Cours de formation régionaux	REMPEC	75.000			75.000		
Développement de la base de données TROCS du REMPEC axées sur le transport maritime	REMPEC		10.000			10.000	
Assistance technique aux Etats pour l'organisation des cours de formation nationaux	REMPEC	8.000			8.000		
Assistance aux Etats en cas de situation d'urgence (Unité d'assistance méditerranéenne)	REMPEC	8.000			8.000		
Projet de trois ans pour le développement des capacités de lutte contre les déversements accidentels de Chypre, de l'Egypte et d'Israël	REMPEC			357.000			214.000

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Installations de réception portuaires pour la collecte des détritrus, des eaux de cale et des déchets huileux de navires	REMPEC			290.000			398.000
Préparation et lutte contre la pollution marine par les navires: Etablissement de cartes de sensibilité	REMPEC			425.000			403.000
Capacité de sauvetage	REMPEC			182.000			
<u>Production propre:</u> Réunion des points focaux, réunion d'experts, coopération avec la CMDD, et publications	CAR/PP			113.000			113.000
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		802.660	55.000	1.732.000	597.751	90.000	1.633.000

### III. PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

#### Objectifs

Les activités proposées ont pour objectif général d'améliorer la protection et la gestion du patrimoine naturel de la Méditerranée par le biais de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée et des autres instruments pertinents adoptés dans le cadre de celui-ci, en particulier le Protocole ASP et les plans d'action pour la conservation des espèces menacées (phoque moine, tortues marines et cétacés).

Ces activités ont pour objectifs plus spécifiques:

- L'évaluation du statut de la diversité biologique en Méditerranée en vue de définir des mesures judicieuses pour sa conservation.
- L'instauration d'une législation appropriée pour la protection et la gestion efficaces du patrimoine naturel de la région méditerranéenne.
- L'instauration de formes efficaces de gestion du patrimoine naturel, en vue d'assurer sa conservation et de promouvoir ses aspects sociaux et économiques.
- L'accroissement des capacités des pays méditerranéens dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel.
- Une meilleure sensibilisation et information du public sur l'importance de la diversité biologique et sur les questions en rapport avec sa conservation et son utilisation durable.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
<u>Mesures juridiques</u> Assistance aux pays pour l'instauration et l'application effective de leur législation nationale dans le domaine de la conservation des sites et des espèces	CAR/ASP	10.000			10.000		
<u>Planification et gestion</u> Réunion d'experts pour l'évaluation des trois plans d'action pour la conservation d'espèces adoptés dans le cadre du PAM	CAR/ASP	40.000		10.000			
Elaboration d'un plan d'action pour la conservation de la végétation marine	CAR/ASP		20.000			25.000	
Mise en oeuvre des plans d'actions pour la conservation des tortues marines et des cétacés, et pour la gestion du phoque moine en Méditerranée	CAR/ASP					30.000	
Assistance à l'exécution des PAC	CAR/ASP	20.000					
Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP	CAR/ASP		20.000			20.000	
Assistance aux pays pour l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies nationales dans le domaine de la conservation de la biodiversité	CAR/ASP		20.000			20.000	
<u>Echange d'expériences et renforcement des capacités nationales</u> Sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel commun	CAR/ASP	40.000		10.000		30.000	

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Réunion sur les espèces en danger en Méditerranée *	CAR/ASP	10.000					
Réunion des points focaux nationaux pour les ASP	CAR/ASP				40.000		
<u>Collecte et évaluation périodique des données</u> Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires des espèces et des sites	CAR/ASP		40.000			30.000	
<u>Information du public</u> Production d'une documentation spéciale de sensibilisation et d'information du public (exposition itinérante) sur l'intérêt et la conservation de la diversité biologique	CAR/ASP		20.000		20.000		10.000
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		120.000	120.000	20.000	70.000	155.000	10.000

\* Arginase conjointement avec Monaco et la Convention de Berne.

#### IV. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT: GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES

##### Objectifs

La gestion durable des zones côtières est l'un des thèmes prioritaires de la CMDD. Les activités seront axées sur l'élaboration de politiques visant la gestion durable des zones côtières ainsi que sur le renforcement des capacités.

Plus concrètement, les activités visent:

- à élaborer des outils et techniques pour la mise en oeuvre de politiques et stratégies de planification et gestion des zones côtières;
- à renforcer les capacités de planification de l'espace littoral dans la région;
- à assurer la protection du littoral par des moyens juridiques;
- à échanger des compétences techniques concernant les politiques et stratégies de protection du littoral; et
- à exécuter et, si possible, mener à bien les six projets PAC en cours en Algérie, au Maroc, en Israël, à Malte, au Liban et en Slovénie.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Mise en oeuvre des PAC au Maroc, en Israël, à Malte, en Algérie, au Liban et en Slovénie	MEDU	85.000		100.000	20.000	5.000	100.000
Evaluation et maîtrise de la pollution dans les zones de PAC	MEDPOL	20.000					
Contribution aux activités des PAC grâce à l'analyse systémique et prospective, à la stratégie d'acteurs, aux outils de gestion etc., mais sans y inclure les coûts des études de faisabilité et les activités de coordination quand le PB est le gestionnaire du PAC	CAR/PB		50.000			10.000	
Exécution des PAC (consultants, consultations, réunions, formation, contrats de sous-traitance)	CAR/PAP		180.053	100.000	65.000	56.026	100.000
Planification des activités à mettre en oeuvre dans le PAC (études préliminaires, consultations, réunions)	CAR/TDE			20.000			25.000
Exécutions des PAC (assistance technique aux équipes locales, consultations, réunions)	CAR/TDE		20.000				30.000
Gestion intégrée des zones côtières (GIZC): Elaboration des politiques et stratégies de planification et de gestion durable du littoral, y compris des cours de formation	CAR/PAP	42.000		66.000	10.000	42.000	173.000
Activités systémiques et prospectives Prospective globale en Méditerranée, mise au point d'outils prospectifs et préparation des fascicules	CAR/PB	20.000		20.000	20.000		20.000

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Appui aux activités de la CMDD: Gestion durable des zones côtières	CAR/PAP	30.000			30.000		
<u>Renforcement des capacités</u> Préparation des réunions avec des planificateurs et décideurs des pays méditerranéens ainsi qu'avec des représentants de centres de télédétection en vue de démontrer la contribution effective aux processus décisionnels nationaux permise par les systèmes d'information reposant sur des données d'observation de la Terre	CAR/TDE	10.000			15.000		
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		207.000	250.053	306.000	160.000	113.026	448.000

## V. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT: GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

### Objectifs

Il est envisagé de poursuivre, dans le cadre de la CMDD, des activités intensives de suivi sur la gestion des ressources naturelles, activités auxquelles prennent activement part tous les Centres d'activités régionales. La méthodologie a été créée et testée sur le terrain. A l'avenir, ces activités seront centrées sur l'application pratique des résultats et sur le renforcement des capacités.

La gestion des ressources en eau sera traitée d'une manière inédite: toutes les activités entreprises jusqu'à présent et qui étaient directement ou indirectement liées à la gestion des ressources en eau et à la gestion des ressources naturelles en général, devront être intégrées (planification du littoral, SIG, évaluation et planification du littoral, etc.).

S'agissant de la protection des sols, cette activité a pour objectifs d'évaluer et de surveiller la vulnérabilité des ressources en sol ainsi que de protéger et de conserver le sol par l'application de mesures préventives, et de promouvoir la réhabilitation des sols assainis et la restauration du couvert végétal. Des mesures contre l'érosion et la désertification seront encouragées.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
<u>Gestion des ressources en eau</u> Développement du SAD pour la gestion des ressources en eau, y compris l'organisation de réunions d'experts	CAR/PAP	16.000		167.000		50.000	166.000
Problème de l'eau (CMDD - Gestion de la demande en eau / Etudes de cas sur les recommandations d'ordre politique et stratégique) et problèmes des sols/forêts (occupation et gestion des sols)	CAR/PB		20.000			20.000	
Appui aux activités de la CMDD portant sur la gestion de la demande en eau	CAR/PAP	10.000			10.000		
Mise en oeuvre d'une approche pluridisciplinaire pour l'évaluation des ressources en terre dans les zones arides (eau, sol, végétation) et de leur adéquation à une exploitation judicieuse	CAR/TDE			15.000		10.000	
Participation à l'application d'un système d'information pour la gestion de l'eau par la mise en place d'un réseau de centres de télédétection afin de partager les données et les résultats d'activités déjà réalisées et/ou en cours concernant cette question	CAR/TDE			20.000			20.000
<u>Protection des sols</u> Réunion d'experts et assistance aux pays	CAR/PAP	20.000		120.000	25.000		120.000
<u>Aquaculture</u> Gestion intégrée écologiquement rationnelle de l'aquaculture	CAR/PAP			100.000			120.000
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		46.000	20.000	422.000	35.000	80.000	426.000

## VI. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT: ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce chapitre couvre:

- d'une part les activités conceptuelles horizontales accompagnant les travaux de la MCS D (Observatoire, indicateurs); et
- d'autre part, le soutien aux groupes de travail thématiques de la MCS D chargés de l'interaction entre secteurs économiques et environnement.

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		1998			1999		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement (Base de données, statistiques et indicateurs, analyse des institutions/profils de pays, étude thématiques socio-économiques et environnementales, assistance aux observatoires nationaux principalement sous forme de capital d'amorçage pour entretenir les activités et mobiliser des fonds extérieurs)	CAR/PB		60.000	300.000		60.000	300.000
Indicateurs de performance en matière d'environnement - Surveillance des performances dans le cadre du programme METAP III	CAR/PB			250.000			100.000
État de l'environnement et du développement durable en Méditerranée	CAR/PB			50.000			50.000
Appui aux groupes de travail de la CMDD (Ateliers et publications correspondantes études, recommandations)	CAR/PB			150.000			150.000
Activités d'appui à des thèmes prioritaires de la CMDD (Indicateurs du développement durable, tourisme durable, gestion du développement urbain/rural, zone de libre-échange Euro-Med et environnement) Rapports détaillés, recommandations d'ordre politique et stratégique et organisation de groupes de travail et d'ateliers (capital d'amorçage) de concert avec les gestionnaires de tâches concernés	CAR/PB	90.000			90.000		
Industrie Industrie et développement durable (assistance aux travaux de la CMDD)	MEDPOL	30.000			20.000		
Tourisme Elaboration de stratégies de développement durable en rapport avec les priorités de la CMDD	CAR/PAP		30.000	24.000		35.000	39.000
Gestion des déchets solides: Atelier sur le choix et le mode de financement de l'aménagement, de l'exploitation et de l'entretien d'unités de collecte et de traitement des déchets solides	CAR/PAP			15.000			35.000
<b>TOTAL ACTIVITES</b>		120.000	90.000	789.000	110.000	95.000	674.000

## FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT:

## 1. UNITE DE COORDINATION, Athènes, Grèce

	Budget approuvé (en \$ E.U.)			Budget proposé (en \$ E.U.)					
	1997			1998			1999		
		MTF	CC GRECE	MTF	CC GRECE		MTF	CC GRECE	
<b>Personnel d'encadrement</b>	m/m			m/m			m/m		
Coordonnateur - D.2	12	122.000		12	125.000		12	128.000	
Coordonnateur adjoint - D.1	12	116.000		12	119.000		12	122.000	
Administrateur de programme (hors classe)/ Economiste - P.5	12	115.000		12	118.000		12	121.000	
Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds - P.4	12	**		12	*		12	*	
Coordonnateur du MEDPOL - P.5	6	55.000		12	112.000		12	116.000	
Administrateur du programme (hors classe) pour le MEDPOL - P.5	12	115.000		12	118.000		12	121.000	
Administrateur de 1ère classe/spécialiste en sciences de la mer pour le MEDPOL - P.4	12	89.000		12	91.000		12	94.000	
Spécialiste de traitement des données - P.4	12	88.000		12	90.000		12	92.000	
<b>Total Personnel d'encadrement</b>		700.000			773.000			794.000	
<b>Appui administratif</b>									
Assistante chargée de l'information - G.6/G.7	12	34.000		12	35.000		12	36.000	
Assistante administrative - G.6/G.7	12	*		12	*		12	*	
Secrétaire (hors classe) - G.5	12	29.000		12	30.000		12	30.000	
Employée administrative - G.4	12	*		12	*		12	*	
Assistante de traitement des données - G.5	12	*		12	*		12	*	
Assistante/budget G.4/G.5	12	29.000		12	30.000		12	30.000	
Assistante d'administration - G.4/G.5	12	*			*			*	
Secrétaire - G.4	12	28.000		12	29.000		12	29.000	
Secrétaire - G.4	12	28.000		12	29.000		12	29.000	
Secrétaire (MEDPOL) - G.4	12	28.000		12	29.000		12	29.000	
Secrétaire (MEDPOL) - G.4	12	28.000		12	29.000		12	29.000	
Secrétaire (MEDPOL) - G.4	12	28.000		12	29.000		12	29.000	
Employée chargée des télécommunications - G.3/G.4	12	26.000		12	27.000		12	27.000	
Chauffeur/employé - G.3	12	25.000		12	26.000		12	26.000	
Employée de bureau/dactylographe - G.3	12	24.000		12	25.000		12	25.000	
Employé/Coursier - G.1/G.2	12	19.000		12	19.000		12	20.000	
Assistance temporaire		15.000			10.000			10.000	
Heures supplémentaires		19.000			15.000			15.000	
Frais de réception					10.000			12.000 ***	
<b>Total appui administratif</b>		360.000			372.000			376.000	
<b>Voyages en mission</b>		106.000			109.000			111.000	
<b>Frais de fonctionnement</b>									
Location			122.000			130.000 ****			137.000
Autres frais de fonctionnement (y compris articles divers) *****		54.000	278.000		76.149	270.000		80.902	263.000
<b>Total frais de fonctionnement</b>		54.000	400.000		76.149	400.000		80.902	400.000
<b>TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS</b>		1.220.000	400.000		1.330.149	400.000		1.361.902	400.000

\*\* Rémunéré sur les coûts d'appui au programme.

\*\*\* Réunion des Parties contractantes.

\*\*\*\* En cas de transfert dans d'autres locaux, la rectification budgétaire résultant du nouveau loyer devrait être approuvée par le Bureau.

\*\*\*\*\* Ordinateurs/ bureautique/ communications.

## 2. ORGANISATIONS COOPERANT AU MED POL

Le budget reflète la structure approuvée à la réunion des Parties contractantes à Montpellier en 1996. Le poste d'ingénieur d'entretien de l'AIEA (MEL/AIEA) venu à échéance en 1997 n'a pas été reconduit.

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1997	1998	1999
		MTF	MTF	MTF
<b>Personnel d'encadrement</b>				
Administrateur de programme OMS / Conseiller scientifique principal. Unité de coordination du PAM (Athènes) - P.5	m/m 12	110.000	113.000	115.000
Ingénieur d'entretien AIEA (MEL) (Monaco) - P.3	6	95.000	-	-
<b>Total Personnel d'encadrement</b>		<b>205.000</b>	<b>113.000</b>	<b>115.000</b>
<b>Appui administratif</b>				
Secrétaire OMS - Unité de Coordination du PAM (Athènes) - G.5	12	29.000	30.000	30.000
Laborantin AIEA - MEL (Monaco) - G.6	12	55.000	56.000	58.000
Assistance temporaire OMS - (Athènes)	6	15.000	-	-
Assistance temporaire OMM - OMM/Siège (Genève)		13.000	13.000	14.000
Assistance temporaire COI - COI/Siège (Paris)		13.000	13.000	14.000
<b>Total appui administratif</b>		<b>125.000</b>	<b>112.000</b>	<b>116.000</b>
<b>Voyage en mission</b>				
OMS (Athènes)		16.000	15.000	15.000
OMM (Genève)		10.000	5.000	5.000
AIEA (Monaco)		20.000 *	15.000 *	15.000 *
COI/UNESCO (Paris)		9.000	5.000	5.000
<b>Total voyages</b>		<b>55.000</b>	<b>40.000</b>	<b>40.000</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>**</b>	<b>**</b>	<b>**</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>385.000</b>	<b>265.000</b>	<b>271.000</b>

\* Comprend des missions sur le terrain pour le programme d'assurance qualité des données.

\*\* Les frais de fonctionnement encourus par le personnel OMS en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité. Les frais de fonctionnement encourus à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les Organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.

3. **CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC) La Vallette, Malte**

Organisation coopérante: OMI

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1997	1998	1999
		MTF	MTF	MTF
<b>Personnel d'encadrement *</b>	m/m			
Directeur - D.1	12	128.000	131.000	134.000
Expert technique - P.4	12	112.000	115.000	115.000
Chimiste - P.4	12	102.000	105.000	105.000
Total Personnel d'encadrement		342.000	351.000	354.000
<b>Appui administratif</b>				
Assistante chargée de l'information - G.6	12	20.000	21.000	21.000
Secrétaire (hors classe)/Assistante administrative - G.6	12	20.000	21.000	21.000
Secrétaire employé- G.4	12	17.000	17.000	17.000
Secrétaire employé - G.4	12	17.000	17.000	17.000
Gardien/reproducteur de documents - G.3	12	16.000	16.000	16.000
Total appui administratif		90.000	92.000	92.000
<b>Voyages en mission</b>		35.000	35.000	35.000
<b>Frais de fonctionnement</b>		85.000	76.500	76.500
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		552.000	554.500	557.500

\* Le REMPEC a proposé la création d'un poste P.2 de Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds à Malte. Le coût d'un tel poste serait de 78.000 \$ E.U. en 1998 et de 85.000 en 1999. Le Secrétariat n'a pas été en mesure d'assurer les crédits nécessaires.

4. **CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/BP)**  
**Sophia Antipolis, France**

L'augmentation annuelle des dépenses de personnel et des frais de fonctionnement est d'environ 3%. Pour répondre au développement des activités que le Centre mène avec le PAM et avec d'autres partenaires internationaux (CE, METAP, etc.), il est prévu qu'un directeur scientifique, détaché par le gouvernement français, sera nommé au début de 1998.

		Budget approuvé (en \$ E.U.)		Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1997		1998	1999
		MTF		MTF	MTF
<b>Personnel d'encadrement</b>	m/m				
Président	12				
Directeur	12	*	*	*	
Directeur adjoint/Coordonnateur de l'Observatoire	12	100.000 **	104.000 **	108.000 **	
Directeur scientifique	12	-	-	-	
Spécialiste en analyse systémique et prospective	12	72.000	75.000	77.000	
Informaticien	12	42.000 **	44.000	46.000 **	
Spécialiste de l'environnement	12	***	***	***	
Documentaliste/questions institutionnelles	12	***	***	***	
Expert en SIG	12	*	*	*	
Responsable des études	12	-	*	*	
Fonctionnaire chargé de l'administration et des finances	12	47.000 **	49.000 **	52.000 **	
<b>Total Personnel d'encadrement</b>		261.000	272.000	283.000	
<b>Appui administratif</b>					
Assistante collecte de données/Secrétaire (hors classe)	12	43.000	45.000	47.000	
Secrétaire bilingue	12	43.000	45.000	47.000	
Secrétaire	12	****	****	****	
Aide documentaliste	12	-	****	****	
Assistance temporaire		20.000	20.000	20.000	
<b>Total appui administratif</b>		106.000	110.000	114.000	
<b>Voyages en mission</b>		30.000	30.000	30.000	
<b>Frais de fonctionnement</b>		50.000	45.000	45.000	
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		447.000	457.000	472.000	

- \* Détaché par le gouvernement français (le poste de Directeur scientifique est vacant depuis mai 1997).
- \*\* Complément versé par le gouvernement français et les autorités locales/régionales (au titre de frais de fonctionnement et de bureau).
- \*\*\* Rémunéré par la DG XI/LIFE/CE pour 1998 et 1999.
- \*\*\*\* Rémunéré par le gouvernement français au titre du budget de fonctionnement et d'allocation d'études spéciales.

5. **CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)**  
**Split, Croatie**

L'augmentation des dépenses de personnel et des frais de fonctionnement est nécessaire en raison d'une tendance soutenue au relèvement des salaires du secteur public en Croatie (à raison de 7,3% selon les données officielles pour 1996), ce qui risque d'aggraver le retard des traitements du Centre. En dépit de la hausse récente du cours du dollar, l'augmentation prévue se situe en dessous des niveaux enregistrés en Croatie en 1993-94, et elle peut être encore tenue pour insuffisante.

L'augmentation des frais de fonctionnement est nécessaire en raison du taux d'inflation élevé en Croatie et de la nécessité de renouveler le matériel informatique.

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1997	1998	1999
		MTF	MTF	MTF
<b>Personnel d'encadrement</b>				
	m/m			
Directeur	12	44.000	46.000	47.000
Directeur adjoint	12	32.000	34.000	35.000
<b>Total Personnel d'encadrement</b>		<b>76.000</b>	<b>80.000</b>	<b>82.000</b>
<b>Appui administratif</b>				
Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	23.000	24.000	25.000
Assistante aux projets/traductrice	12	22.000	23.000	24.000
Assistante aux projets/traductrice	12	22.000	23.000	24.000
Assistante aux projets/traductrice	12	22.000	23.000	24.000
Assistante administrative	12	22.000	23.000	24.000
Commis aux finances	12	22.000	23.000	24.000
Assistance temporaire		9.000	12.000	14.000
<b>Total appui administratif</b>		<b>142.000</b>	<b>151.000</b>	<b>159.000</b>
<b>Voyages en mission</b>		<b>27.000</b>	<b>28.000</b>	<b>30.000</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>83.000</b>	<b>81.000</b>	<b>81.000</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>328.000</b>	<b>340.000</b>	<b>352.000</b>

6. **CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)**  
**Tunis, Tunisie**

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1997	1998	1999
		MTF	MTF	MTF
<b>Personnel d'encadrement</b>	m/m			
Directeur	12	33.000 *	33.000 *	33.000 *
Expert	12	16.500 *	16.500 *	16.500 *
Expert	12	62.500	62.500	62.500
Documentaliste	12	44.000	44.000	44.000
<b>Total Personnel d'encadrement</b>		156.000	156.000	156.000
<b>Appui administratif</b>				
Assistante administrative	12	14.000	14.000	14.000
Secrétaire bilingue	12	12.000	12.000	12.000
Chauffeur	12	6.500	6.500	6.500
Commis aux finances	12	-**	-**	-**
Préposé à l'entretien	12	-	-**	-**
Gardien	12	-	-**	-**
Assistance temporaire		-	9.500	9.500
<b>Total appui administratif</b>		32.500	42.000	42.000
<b>Voyages en mission</b>		25.000	25.000	25.000
<b>Frais de fonctionnement</b>		60.500	54.000	54.000
<b>TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		274.000	277.000	277.000

\* Représente les fonds alloués pour compléter le traitement versé par le pays hôte.

\*\* Rémunéré par le pays hôte.

7. **CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA TELEDETECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
(CAR/TDE) Palerme, Italie**

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

\* Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont entièrement pris en charge par la contribution de contrepartie du gouvernement italien pour le CAR/TDE.

8. **CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**  
**Barcelone, Espagne**

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	1998	1999
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

\* Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont entièrement pris en charge par le gouvernement espagnol.

## APPENDICE I

### Projet de recommandations du groupe ad hoc sur les structures de l'Unité MED, du MED POL et des CAR

#### **A. Recommandations d'ordre général**

1. Le Groupe est d'avis que, étant donné que les questions auxquelles est confronté le PAM sont bien définies et hiérarchisées dans le cadre de la Convention et des Protocoles récemment approuvés, du programme Action MED 21 et de la CMDD, une démarche mieux intégrée et coordonnée est à adopter pour les travaux de l'Unité MED, du MED POL et des CAR. Il convient de rationaliser le travail du Secrétariat, d'améliorer ses modalités de gestion et de conférer à ses activités une synergie et une transparence plus marquées pour lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités.
2. Le Groupe réaffirme que l'Unité de coordination constitue l'organe principal et prééminent dans le dispositif du PAM.
3. La responsabilité de la mise en oeuvre des Protocoles incombe, en dernier ressort, à l'Unité de coordination du PAM. Les Centres qualifiés veillent à l'application des aspects techniques des Protocoles.
4. Le Groupe recommande toutefois que l'Unité d'Athènes délègue certaines tâches aux Centres d'activités régionales, à savoir par exemple la coordination de quelques projets PAC, la coordination des questions relatives à la biodiversité, et la représentation du PAM auprès d'instances extérieures, et ce tout en conservant la responsabilité de la coordination d'ensemble qui relève du Coordonnateur du PAM.
5. Le principe d'une répartition géographique équitable dans la région méditerranéenne doit être observé chaque fois que des postes nouveaux ou vacants sont à pourvoir.
6. Les fonds du PAM étant considérés comme un capital d'amorçage, il est recommandé que les relations que le PAM entretient avec les institutions et programmes de financement et de développement compétents soient renforcées, en vue de solliciter un complément de ressources financières et humaines ainsi que de compétences techniques. L'Unité de coordination se doit de présenter à ces organisations des projets concrets et bien élaborés.
7. Le Groupe recommande que le Siège du PNUE renforce son appui au PAM (et l'OMI pour REMPEC), notamment par une meilleure utilisation des coûts d'appui au programme pour le financement et l'administration de ces structures.
8. Le Groupe recommande le renforcement de la capacité de l'Unité MED à gérer le volet juridique du PAM.

#### **B. Réunions des Parties contractantes et des points focaux nationaux**

1. Les réunions des Parties contractantes se tiennent à un niveau ministériel afin de débattre des questions de politique et de stratégie générales concernant l'ensemble du PAM.
2. Les réunions des points focaux nationaux devraient être habilitées à examiner et finaliser soigneusement le budget-programme du PAM et à élaborer un cadre stratégique en vue de son approbation ultérieure par la réunion des Parties contractantes.

**C. Centres d'activités régionales (CAR)**

Le Groupe recommande ce qui suit:

1. Il convient de rechercher, autant que possible, une seule et même démarche concernant le statut juridique des CAR, mis à part le REMPEC qui est doté d'un statut Nations Unies.
2. Des accords ou échanges de lettres officiels devraient être préparés pour tous les CAR en tenant compte de la diversité des systèmes juridiques et administratifs et des conditions propres au pays hôte.
3. Les Parties contractantes hébergeant un Centre du PAM sont invitées à simplifier les procédures de délivrance des visas d'entrée, permis de séjour et permis de travail aux cadres de recrutement international, ainsi que des visas d'entrée aux représentants des Parties contractantes prenant part à des activités ou missions officielles du PAM.
4. Il devrait être signé entre le PAM/PNUE et les Centres des documents de projet spécifiant les activités que ces derniers ont à réaliser sur la base des priorités fixées par les Parties contractantes. Les pays hôtes de Centres nationaux devraient apporter une contribution de contrepartie pour couvrir les coûts de fonctionnement.
5. Les CAR devraient s'employer de leur mieux à solliciter des fonds supplémentaires auprès de sources extérieures, en pleine coopération et consultation préalable avec l'Unité MED.
6. Le Groupe recommande que l'Unité MED procède, sur une base régulière, à une évaluation des activités des CAR et des autres programmes du PAM, en prenant en compte le rapport coût-efficacité.
7. Le Groupe recommande que l'Unité MED/PNUE procède, sur une base régulière, à un audit financier des activités des CAR financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Personnel

8. Le recrutement des cadres rémunérés sur le Fonds d'affectation spéciale devrait reposer sur un avis de vacance de poste que l'Unité MED adresse à toutes les Parties contractantes. La nomination du directeur d'un Centre doit intervenir en concertation entre les autorités responsables et l'Unité MED. Dans le cas où un directeur de Centre est rémunéré sur le Fonds d'affectation spéciale, un avis de vacance de poste doit être établi conjointement par le pays hôte et par l'Unité MED.
9. Les consultants et experts recrutés par les Centres sont sélectionnés en pleine concertation avec l'Unité MED. Il convient d'observer le principe de la diversification des nationalités des consultants recrutés.